

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX  
AUTONOME DE MAINE-ET-LOIRE (S.P.A.A.)  
Promenade de la Baumette  
49000 ANGERS  
☎ 02 41 66 32 23  
Fax : 02 41 47 37 94

Angers, le 3 novembre 2015

## **A L'ATTENTION DES USAGERS DE LA COMMUNE**

Madame, Monsieur,

Votre commune a engagé un partenariat avec la S.P.A.A. dans le cadre d'une convention destinée à gérer au mieux les problèmes de la coexistence entre l'homme et l'animal.

Rappelons d'abord que, depuis le 28 Janvier 2013, l'animal est reconnu dans notre Code Civil comme « **un être vivant doué de sensibilité** » Article 515-14 et non plus comme un seul « bien meuble ».

A ce titre la S.P.A.A. défend les droits de l'animal et agit contre toutes formes de maltraitance.

L'abandon en particulier, lorsqu'il est « **sauvage** », est proscrit et amendable par la loi mais toléré lorsqu'il s'effectue dans un refuge agréé, selon un protocole précis.

Les animaux errant dans la commune doivent être prioritairement signalés aux services municipaux de la ville qui se chargent de les recueillir provisoirement avant de nous les confier.

La surpopulation des chats constitue à ce titre une réelle préoccupation : l'identification obligatoire depuis **Janvier 2012** et la stérilisation fortement recommandée des mâles et femelles doivent devenir une nécessité « citoyenne » de la part des maîtres, soucieux d'éviter les dommages causés à l'environnement et au voisinage.

De même la divagation des animaux domestiques constitue une infraction, elle provoque parfois de graves accidents par la seule négligence des maîtres.

C'est pourquoi la mission de la S.P.A.A. s'inscrit aussi dans une volonté éducative de l'utilisateur dans sa relation à l'animal. Elle intervient plus activement encore depuis quelques années auprès des conseils municipaux d'enfants pour des projets ciblés.

L'équipe de la S.P.A.A. se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations. Pour plus d'informations :

**Société Protectrice des Animaux Autonome de Maine et Loire (S.P.A.A.)**

**Promenade de la Baumette**

**49000 ANGERS**

**Tél. : 02.41.66 32.23**

**Internet : spaa-angers.com**

**Travaillons ensemble pour assurer l'harmonie entre l'homme et l'animal.**

Pour délégation, la Vice Présidente de la S.P.A.A.

Michelle DOISNEAU